Bernard Guenée. Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550) | Le developpement de la vie judiciaire aux XVe-XVIe siècles

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0194
SourceBoite_001-11-chem | XVIe
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesGuenée, Bernard
Références bibliographiquesGuenée, Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge vers 1380-vers 1550
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb37532572j
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Guenée, Bernard (1927-02-06 -- 1927-02-06)

TITRE	Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Age (vers 1380-vers 1550)
LIEU DE PUBLICATION	Strasbourg
DATE	1963
EDITEUR	Strasbourg : Publications de la Faculté des lettres , 1963

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/194?context=pdf

B. Guenée.
Mis^r et gens de justice

Le développ^t de la vie judiciaire aux XVe-XVIe s

- Au début du XVe, la guerre, la bourse, l'insécurité réduisent à très peu de chose la vie judiciaire. Bref de temps incertain : divisé par de mois en monnaies, fermages.

- A partir de 1450 les seigneurs s'efforcent de procéder pour récupérer leurs droits, mais les gens sont trop pauvres pour payer. De 1460-1480 l'activité chute revenue. Les seigneurs s'efforcent à demander les arriérés. La moisson se multiplie.

Les choses s'apaisent au début du XVIe s.

En l'abbaye de St Leu d'Esserent. Elle touchait 1 muid de blé de rente à Lim à Houdancourt. A partir de 1420, la terre est désertée. Elle ne touche rien. En 1450 la terre est récupérée par des laboureurs qui ne peuvent payer. En 1461 l'abbaye demande les arriérés. Mais trop de bénéficiaires encore en friche. Elle abandonne la poursuite. En 1487 elle engage 1 a^ell schon et en 1485 les paysans acceptent de payer la rente.

BnF MSS

- D'où 1 multiplication des notables juridiques
2 Avocats à Senlis en 1450 ; 6 en 1461 ; onze en 1506. 4 procureurs en 1450, 16 en 1506.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/194?context=pdf

De même culture juridique augmente. Au début du XVII, les avocats de Saint-Louis sont licenciés en droit. C'est au début du XVI que les licenciés en droit égalent à peu près complètement les bachelier.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/194?context=pdf